



**Arrêté préfectoral
portant modification de l'arrêté n° 2024-05-31-00013 du 31 mai 2024 relatif à
l'accompagnement des investissements des exploitations agricoles pour la
plantation d'alignements d'arbres intraparcellaires sur les surfaces agricoles
de la région Bretagne**

Appel à projets ouvert jusqu'au 4 octobre 2024

**Le préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

- VU** le règlement (UE) n° 2022/2472 de la commission du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ;
- VU** le règlement (UE) n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;
- VU** les lignes directrices concernant les aides d'État dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2023-2027, du 14 décembre 2022 ;
- VU** le régime cadre SA.107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire, entré en vigueur le 30 novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2029, corrigé le 13 mars 2024 ;
- VU** le régime cadre SA.108057 relatif aux aides à la coopération dans le secteur agricole pour la période 2023-2029, entré en vigueur le 16 octobre 2023, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- VU** le régime cadre exempté SA.108940 relatif aux aides à l'échange de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole, entré en vigueur le 11 juillet 2023, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- VU** le régime cadre exempté SA.109081 relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029, entré en vigueur le 25 juillet 2023, jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- VU** la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;
- VU** l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

- VU** l'arrêté n° 2024-05-31-00013 du 31 mai 2024 relatif à l'accompagnement des investissements des exploitations agricoles pour la plantation d'alignements d'arbres intraparcéllaires sur les surfaces agricoles de la région Bretagne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 juillet 2024 portant nomination de M. Benjamin BEAUSSANT en tant que directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne à compter du 15 août 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne ;
- VU** la circulaire n° 6420/SG du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique ;
- VU** le pacte en faveur de la haie du 29 septembre 2023 ;
- VU** l'instruction technique DGPE/SDPE/2024-130 du 23 février 2024 relative à l'instruction de l'aide à la plantation et à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies dans le cadre du Pacte en faveur de la haie et de la planification écologique ;
- SUR** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024-05-31-00013 du 31 mai 2024 est modifié comme suit, à l'article 2 – Enveloppe budgétaire :

Cet appel à projet est doté d'un budget de 860 000 €.

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté du 31 mai 2024 restent inchangés.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le **11 OCT. 2024**

Pour le préfet de la région Bretagne,
préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt


Benjamin BEAUSSANT